

NOM
ET PRÉNOMS
DE LA VICTIME
(En capitales)

Classe de l'élève :

Académie de Département :

Nom de l'établissement (1) :

..... Ville :

Adresse :

(1) Ou de l'organisme sous la responsabilité duquel est placé l'élève au moment de l'accident.

DÉCLARATION D'ACCIDENTS – ÉLÈVES *

BRÈVE ANALYSE DE L'ACCIDENT

(À remplir par le chef d'établissement ou le président du jury)

Date de l'accident :

Résumé succinct des circonstances :

Dommages corporels :

IMPRIMÉ À UTILISER POUR LES ACCIDENTS SURVENUS

Au cours des activités physiques et sportives prévues aux programmes des établissements publics de l'enseignement supérieur, de l'enseignement du second degré, de l'enseignement technique.

Au cours des épreuves d'éducation physique et sportive des examens et concours de l'enseignement supérieur, de l'enseignement du second degré, de l'enseignement technique (candidats de l'enseignement public et de l'enseignement libre).

En dehors de la scolarité, au cours d'activités relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, à des enfants ou jeunes gens confiés à un membre de l'enseignement public et sous la surveillance de ce dernier.

À établir à la diligence du chef d'établissement ou du président du jury en un original et une copie certifiée conforme.

Le questionnaire qui suit a été conçu principalement pour les accidents survenus en éducation physique et sportive.

* L'envoi de cette déclaration d'accident aux services académiques ne dispense pas le chef d'établissement de la déclaration éventuelle de l'accident, à la CPAM dont relève l'établissement, sur l'imprimé réglementaire et dans les délais légaux, lorsqu'il s'agit d'élèves ou étudiants relevant de la législation des accidents du travail (art. L. 412-8-2° du Code de la Sécurité sociale; cf. note de service n° 86-017 du 9 janvier 1986, BOEN n° 5 du 6 février 1986; RLR 563-0).

I

Renseignements sur la blessure

1. Nom et adresse du médecin qui a examiné l'élève :

2. Certificat médical indiquant avec précision le dommage corporel constaté :

À coller sur cet emplacement

(dossier original)

ou

à transcrire et à certifier conforme

(double)

Renseignements concernant la victime de l'accident

1. NOM, prénoms de l'élève :

2. Date de naissance :

3. Classe de l'élève :

4. Profession et adresse du père ou du tuteur :

5. Le père ou le tuteur est-il immatriculé à la Sécurité sociale ?

6. L'élève a-t-il fait récemment l'objet d'un examen médical ?
À quelle date ? Une inaptitude partielle a-t-elle été constatée ?
Si oui, précisez le type d'inaptitude et sa durée.

7. L'élève participe-t-il régulièrement au cours ?

8. L'élève est-il couvert par une compagnie d'assurances ?
Auprès de quelle compagnie ? Indiquer l'adresse de cette compagnie.

9. S'il s'agit d'un étudiant, est-il immatriculé à la Sécurité sociale ?

Rapport du professeur de service

1. Jour - date, lieu de l'accident :
2. À quelle heure a eu lieu l'accident ? Préciser à quel moment du cours :
3. L'accident a-t-il été causé par un autre élève ou par un tiers ? (nom, adresse, profession du tiers).
L'auteur du dommage est-il assuré en responsabilité civile ? (nom et adresse de la compagnie d'assurances).
Un procès-verbal de gendarmerie ou de police a-t-il été établi ? En indiquer le contenu.
4. NOM et qualité du professeur chargé de la surveillance. Est-il membre de l'enseignement public ? Qui le paye ?
5. Compte rendu du professeur indiquant avec précision les causes et les circonstances de l'accident :
6. Résumer le projet pédagogique annuel de la classe. Préciser dans quelle phase de ce projet se situait l'exercice au cours duquel a eu lieu l'accident :
7. Cet exercice est-il prévu par les instructions pédagogiques ou leurs annexes ?
8. Le professeur exerçait-il, au moment de l'accident, une surveillance effective ?
9. Le professeur a-t-il vu l'accident se produire ?
10. Quelle était l'organisation du cours ? (classe entière, ateliers...).
11. Le cas échéant, préciser quelles ont été les consignes et les mesures de sécurité prises.

12. Le professeur est-il assuré en responsabilité civile ? Auprès de quelle compagnie ?
13. L'élève a-t-il été soigné immédiatement ? Par qui ?
14. Où a-t-il été conduit ? Par qui ?
15. L'accident est-il lié à des problèmes d'installations sportives ou de matériel utilisé ? Préciser leur nature.
16. Qui est propriétaire de l'installation sportive, du local, du terrain ? Ceux-ci ont-ils été mis à la disposition d'une autre personne physique ou morale ?
17. Croquis à dresser ci-après indiquant :
- la disposition générale des lieux (préciser l'échelle);
 - le lieu de l'accident;
 - la place du professeur, de la victime, de l'auteur éventuel de l'accident, des témoins.
- (Coller éventuellement une ou plusieurs photographies des lieux.)

Fait à _____, le _____

Signature du professeur de service, auteur du rapport ci-dessus :

Témoignages

Peut être témoin quiconque a vu l'accident se produire, à l'exception du professeur chargé de la surveillance. Les témoignages doivent être rédigés, écrits et signés par les témoins eux-mêmes (1). Les dépositions doivent contenir au moins les précisions suivantes :

- jour, heure, lieu de l'accident ;
- que faisaient au moment de l'accident le professeur, la victime, les témoins ?
- où était le professeur ?
- qu'a-t-il fait après l'accident ?

1^{er} témoin : NOM :

Âge (s'il est élève) :

Adresse :

Déposition :

Signature :

2^e témoin : NOM :

Âge (s'il est élève) :

Adresse :

Déposition :

Signature :

(1) Plusieurs témoignages identiques dans les termes sont nécessairement suspects et de faible valeur.

V

**Conclusions du Chef d'établissement
ou du Président du jury**

Remplir l'une des cases ci-dessous :

EXEMPLAIRE ORIGINAL

Fait à; le

Le Chef d'établissement ou le Président du jury,

DOUBLE CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Fait à; le

Le Chef d'établissement ou le Président du jury,

Cette déclaration établie en deux exemplaires (un original et un double certifié conforme) doit être envoyée par le chef d'établissement ou le président du jury dans les 48 heures à M. l'Inspecteur d'académie chargé d'effectuer la contre-enquête.

Contre-enquête de l'Inspecteur d'académie

À établir dans le courant de la semaine qui suit l'accident.

Préciser notamment si la surveillance du professeur était active et efficace, et si son intervention a été immédiate après l'accident.

Faire apparaître nettement en conclusion si la responsabilité du professeur semble engagée ou non.

À

, le
L'Inspecteur d'académie,

Observations éventuelles du Recteur

Signature :